

Un chantier à Vessy dans le collimateur des syndicats

Canicule Le site ne respecterait pas les directives en cas de températures extrêmes.

Les syndicats SIT et Unia se sont rendus sur le chantier d'une route sur le plateau de Vessy, ce mardi après-midi, pour vérifier que les directives édictées par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), les patrons et les travailleurs étaient bien respectées.

Résultat: à 15 heures, les travailleurs du génie civil n'avaient pas pris la pause obligatoire toutes les quinze minutes, comme le prévoit pourtant l'application MeteoAtWork, en cas de fortes chaleurs. «Nous avons pris la température, le thermomètre indiquait 42 degrés en plein soleil, déplore Thierry Horner, secrétaire syndical au SIT. Imaginez que les ouvriers œuvrent sur l'enrobé d'une route.»

Application trop souple?

Selon les syndicats, l'application MeteoAtWork, mise à disposition des entreprises de construction, aurait été modifiée sans concertation avec les partenaires sociaux. Elle prévoit des gradations, selon les températures et le type d'équipement que les ouvriers doivent revêtir.

À 30 degrés, le niveau jaune oblige les employeurs à prévoir des zones d'ombre et d'adapter le rythme de travail. À partir de 36 degrés, comme c'était le cas ce mardi, le niveau rouge commande de faire une pause toutes les quinze minutes à l'ombre et l'arrêt doit être compté comme du temps de travail.

Les horaires doivent aussi être adaptés en cas de canicule, en commençant et en finissant plus tôt la journée. Depuis sa création en 2024, selon SIT et Unia, l'application aurait été adaptée par les patrons et plusieurs sous-catégories de métier seraient apparues, affaiblissant son efficacité.

Confusion dans les métiers

Différents types de tenues auraient été ajoutés, passant de trois à une douzaine. Auparavant, l'application prévoyait qu'en cas de tenue lourde les niveaux étaient rapidement atteints. «Les travailleurs consultent l'application mais ne savent plus où se situer, à quelle catégorie ils appartiennent», dénonce Thierry Horner. Un flou qui permettrait aux employeurs de ne pas se conformer aux directives.

Concernant ces modifications, les syndicats disent ne pas avoir

été consultés par l'Ocirt: «Elles ont été faites de façon unilatérale alors qu'une séance tripartite aurait dû avoir lieu.»

Sur le chantier de Vessy, visité ce mardi, un plan de mesures a bien été annoncé vendredi dernier par l'entreprise de génie civil pour faire face au niveau rouge et aux températures élevées. Les syndicats souhaitent néanmoins aller plus loin dans leurs revendications. «Les mesures doivent être contrôlées le jour J et à l'heure H par un spécialiste en santé et sécurité au travail», martèle Thierry Horner. Et de regretter que le chef de chantier lui-même ignorait quelle attitude adopter.

La concertation aurait eu lieu

Contacté, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) – qui dépend du Département de l'économie et de l'emploi de Delphine Bachmann – affirme que la mise à jour a été faite de façon tripartite, en concertation avec les syndicats et le patronat.

«Nous avons pris la température, le thermomètre indiquait 42 degrés en plein soleil.»

Thierry Horner

Secrétaire syndical au SIT

Elle a ainsi permis d'intégrer de nouvelles activités et de nouveaux secteurs afin de pouvoir répondre au mieux aux différentes situations, «selon un souhait exprimé par les partenaires sociaux».

L'Ocirt relève, par ailleurs, que MeteoAtWork est de plus en plus utilisée par le secteur de la construction, mais également par un grand nombre d'autres métiers.

En 2024, à l'occasion de son lancement, 1823 entreprises concernées par le travail à l'extérieur à Genève avaient téléchargé MeteoAtWork, dont 926 dans les secteurs de la construction et des parcs et jardins.

Cet été, il y a déjà eu plus de 2500 téléchargements pour le seul mois de juin, soit plus qu'à son lancement.

Judith Monfrini



Le SIT et Unia ont constaté des irrégularités lors de ces travaux de génie civil, dont un non-respect des pauses obligatoires. DR